


2016

RAPPORT DE GESTION



Fonds cantonal formation professionnelle
Kantonaler Berufsbildungsfonds

Rue de la Dixence 20 - CP 141
1951 Sion
T : 027 327 51 05
F : 027 327 51 80
info@fcfp-kbbf.ch

Edité par le FCFP – Mai 2017

Sion

Contenu

1. Avant-propos de l'Administrateur	5
2. Le Fonds cantonal en quelques éléments clefs.....	6
3. Activités du Fonds en 2016	7
3.1 Commission	7
3.1.1 Composition	7
3.1.2 Séances	8
3.1.3 Principales décisions 2016	8
3.2 Fonctionnement du Fonds	9
3.2.1 Encaissement des contributions	9
3.2.2 Prestations du Fonds.....	12
3.2.3 Précisions sur les différents cours interentreprises.....	13
3.2.4 Evolution du nombre d'apprentis (-es) par type de cours interentreprises.....	14
3.2.5 Politique d'information.....	15
3.2.6 Organismes de cours interentreprises	15
4. Plateforme informatique	16
5. Comptes 2016	17
5.1 Bilan au 31 décembre 2016.....	17
5.2 Compte de résultat, année 2016.....	18
5.3 Budget 2017	21
6. Statistiques.....	24
6.1 Comparaison entre le nombre d'apprentis dans les 3 principaux secteurs de cours interentreprises et les montants alloués par le FCFP.....	24
6.2 Evolution des dépenses relatives aux cours interentreprises (CIE).....	25
6.3 Evolution des résultats du Fonds cantonal.....	26
7. Conclusions et réflexion	27
8. Rapport de l'organe de contrôle	28
9. Secrétariat.....	29

Rappel des principales abréviations utilisées

CAF	<i>Caisse d'allocations familiales</i>
CAFIB	<i>Caisse d'allocations familiales de l'Industrie du Bâtiment et du Génie civil</i>
CIE 1	<i>Cours interentreprises organisés dans les écoles professionnelles</i>
CIE 2	<i>Cours interentreprises organisés hors des écoles professionnelles ou hors canton</i>
CIE 3	<i>Cours interentreprises organisés dans les entreprises (Industries)</i>
CSFP	<i>Conférence suisse des offices de formation professionnelle</i>
CIVAF	<i>Caisse interprofessionnelle d'allocations familiales</i>
EP	<i>Ecole professionnelle</i>
FCFP	<i>Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle</i>
OCAI	<i>Office cantonal de l'assurance invalidité</i>
PQ	<i>Procédures de qualification</i>
SEFRI	<i>Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation</i>
SFOP	<i>Service de la formation professionnelle</i>
SICT	<i>Service de l'Industrie, du Commerce et du Travail</i>

1. Avant-propos de l'Administrateur

Une idée pas si saugrenue...

Lorsque les cantons latins ont commencé il y a quelques années – un peu plus de 10 ans pour le FCFP- à mettre en place des fonds cantonaux en faveur de la formation professionnelle, les associations professionnelles suisses alémaniques, l'Union Suisse des Arts et Métiers en tête, se sont offusquées, l'assimilant seulement à une espèce de taxe supplémentaire.

Actuellement, ces organisations patronales commencent à se rendre compte que cette idée de solidarité cantonale pour l'ensemble des entreprises formatrices ou non pour le financement de la formation professionnelle, n'est peut-être pas si dénouée de sens. Preuve en est de ce changement de point de vue, certains cantons alémaniques sont en discussion pour la mise en place de tels organismes de financement de la formation professionnelle.

Le canton de Zurich est en train de revoir le fonctionnement de ce fonds, qui avait jusqu'à maintenant en résumé un rôle supplétif par rapport au fonds de branches.

Le canton de Lucerne est également en train de son côté de discuter pour la mise en place d'un tel organisme.

Association des Fonds/Fondation en faveur de la formation professionnelle

Cette association qui a vu le jour au début d'année 2016 et a été fondée par les cantons de Genève et du Valais, commence à prendre gentiment ses marques. Les cantons de Fribourg, Neuchâtel et Jura participent régulièrement aux séances, et devraient être rejoints prochainement par les cantons de Zurich et du Tessin.

Les travaux de la plateforme intercantonale sont en train de se finaliser avec le canton de Genève et vont débiter prochainement pour le Valais avec comme but de mise en place, l'année 2017/2018.

L'apport des indépendants : un plus financier

Avec l'adaptation de la loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle en 2014 -en ajoutant la contribution au FCFP des indépendants- suite à l'entrée en vigueur de la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales, le FCFP bénéficie en moyenne depuis 2014 de Fr. 600'000.— supplémentaires.

Disposant de ces moyens bienvenus, la Commission de gestion a décidé d'augmenter les prestations du FCFP en n'en créant de nouvelles dont les conséquences financières, sont encore difficilement mesurables aujourd'hui, vu le faible recul.

Je termine cet avant-propos en remerciant tout d'abord l'ensemble des membres de la Commission de gestion pour leur engagement et leur esprit constructif, ainsi que les personnes qui travaillent à l'Administration du Fonds cantonal, à savoir Mme Moos et Mme Theler, coordinatrice et collaboratrice, le team de traduction du Bureau des Métiers, et Mme Robyr, comptable.

David Valterio



Administrateur

2. Le Fonds cantonal en quelques éléments clefs

Même si ce chapitre est repris depuis plusieurs années et que le Fonds cantonal demeure bien connu dans le canton, il est important de rappeler de manière succincte ce qu'est le Fonds cantonal :

- une loi (loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle du 17 juin 2005, modifiée et adoptée par le Grand conseil en décembre 2012);
- un règlement d'exécution (règlement d'exécution de la loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle du 3 mai 2006, modifié et adopté le 18 décembre 2013 avec effet rétroactif par le Conseil d'Etat au 1er janvier 2013) ;
- une Commission de gestion de 9 membres ;
- un organe de contrôle ;
- 1 administrateur, 2 collaboratrices, 1 team de traduction et 1 comptable (environ à 1 EPT) ;
- un budget d'un peu plus de 9 millions de francs pour aider financièrement les entreprises formatrices du canton ;
- un soutien important au Salon des Métiers ;
- une gestion confiée dès 2014 au Bureau des Métiers ;
- un système de décompte WinBIZ.



3. Activités du Fonds en 2016

3.1 Commission

3.1.1 Composition

Pour rappel, les membres de la Commission ainsi que l'organe de contrôle sont nommés par le Conseil d'Etat. Comme le stipule l'art. 9 du règlement d'exécution de la loi sur le Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle, la Commission est élue pour une période administrative de 4 ans.

Depuis 2013, MM. Joël Gaillard et Hermann Schaller fonctionnent respectivement comme Président et Vice-Président de la Commission de gestion pour la période 2014-2017.

Commission de gestion

Mme Philomène Zufferey, MM. Paul Briggeler, Bernard Bruttin, François Gessler, Joël Gaillard, Hermann Schaller, représentants des associations professionnelles,

Mme Francine Zufferey Molina, représentante des autres organisations du monde du travail,

MM. Claude Pottier et Jean-Pierre Tenué, représentants de l'Etat.

Organe de contrôle

Selon l'art. 16 du règlement d'exécution de la loi sur le Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle, l'organe de contrôle est assuré conjointement par un représentant désigné par l'Inspection cantonale des finances et un représentant des associations professionnelles.

Pour rappel, depuis 2008, suite à une décision du Conseil d'Etat, c'est l'entreprise PHR Fiduciaire SA à Fully, représentant l'Association Fiduciaire Suisse Section Valais, qui a été mandatée pour ce contrôle. En revanche, l'Inspection cantonale des finances se réserve le droit d'intervenir à tout moment en conformité avec les directives cantonales.

3.1.2 Séances

En 2016, la Commission a siégé à 3 reprises.

Le Président de la Commission a participé à quelques séances ou rencontres avec le mandataire, l'Administrateur, les Commissions spéciales et les responsables d'associations professionnelles.

L'Administrateur a quant à lui aussi pris part à des rencontres notamment avec le SEFRI, avec les représentants des Fonds de Branche, des Fonds cantonaux, des associations professionnelles, avec le Service de la formation professionnelle ou d'autres organismes étatiques ou privés.

Avec sa nouvelle fonction de Secrétaire de l'Association des Fonds cantonaux, il a pu également augmenter ces différents contacts et ainsi pouvoir faire bénéficier indirectement le FCFP.

3.1.3 Principales décisions 2016

Les principales décisions de la commission de gestion du Fonds cantonal ont été les suivantes pour l'année 2016 :

- Règlement des derniers cas litigieux d'associations professionnelles qui avaient constitué des provisions importantes via le Fonds cantonal;
- Décision de maintenir le soutien aux associations professionnelles bénéficiant d'un stand lors du Salon des Métiers;
- Taux de contribution maintenu à 1‰ par le Conseil d'Etat pour 2017 ;
- Participation financière pour soutenir le Berufschauenfenster dans le Haut-Valais ;
- Création de plusieurs règlements de subventionnement pour les concours des métiers, les achats de machines ou d'équipements ou les manifestations de promotion de l'apprentissage ;
- Poursuite de l'élargissement des prestations de soutien aux entreprises formatrices ;
- Décision de prendre en charge les frais de déplacements de l'ensemble des cycles du canton se rendant au Salon des Métiers dès 2018 ;
- Accord pour la création d'une nouvelle plateforme de financement pour 2017/2018 en partenariat avec le fonds cantonal genevois ;
- Décision pour la création d'un nouveau site Internet ;
- Prise en charge de cours interentreprises supplémentaires pour les métiers du métal et du bois avec respect du nombre maximal de jours selon les ordonnances ;
- Résolution de la problématique du cas des carreleurs hauts-valaisans ayant dû se rendre à Dagmersellen pour suivre leurs CIE avec des coûts importants supplémentaires pour les entreprises formatrices.

3.2 Fonctionnement du Fonds

Dans ce chapitre, nous rappellerons les principaux éléments ayant trait au fonctionnement du Fonds en soulignant quelques améliorations ou nouveautés.

3.2.1 Encaissement des contributions

L'encaissement continue de fonctionner depuis quelques années en deux étapes – un acompte facturé au 1^{er} trimestre aux caisses d'allocations familiales sur la base des chiffres de l'année précédente et le solde en septembre/octobre sur les masses salariales de 2015 - afin de pouvoir disposer de liquidités supplémentaires pour rembourser plus rapidement les frais relatifs aux cours interentreprises des entreprises formatrices.

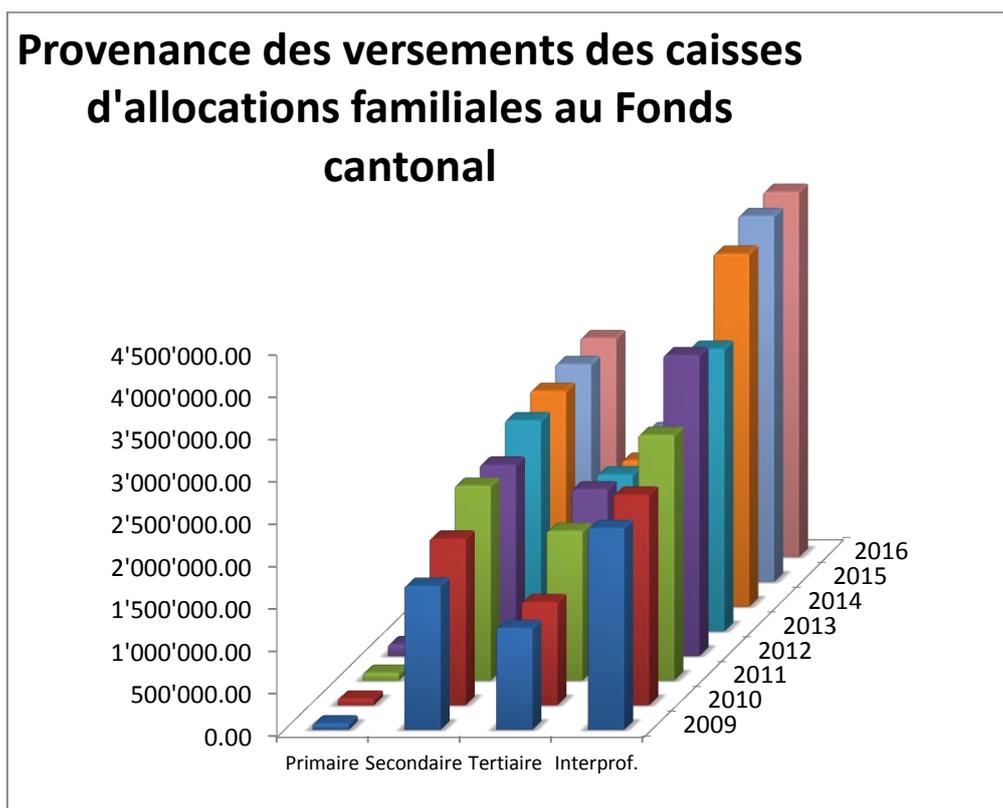
Il est à souligner que la majorité des caisses d'allocations familiales continuent de jouer parfaitement le jeu et versent leur contribution rapidement.

Le FCFP dispose de liquidités suffisantes pour rembourser les entreprises formatrices, ce qui se concrétise avec des remboursements effectués déjà en début d'année.



3.2.1.1 Provenance des versements des caisses d'allocations familiales au Fonds cantonal

Pour mémoire, ce graphique, présenté dès 2009 vise à montrer l'apport contributif des différents secteurs d'activités bénéficiaires des prestations du Fonds cantonal



Commentaire :

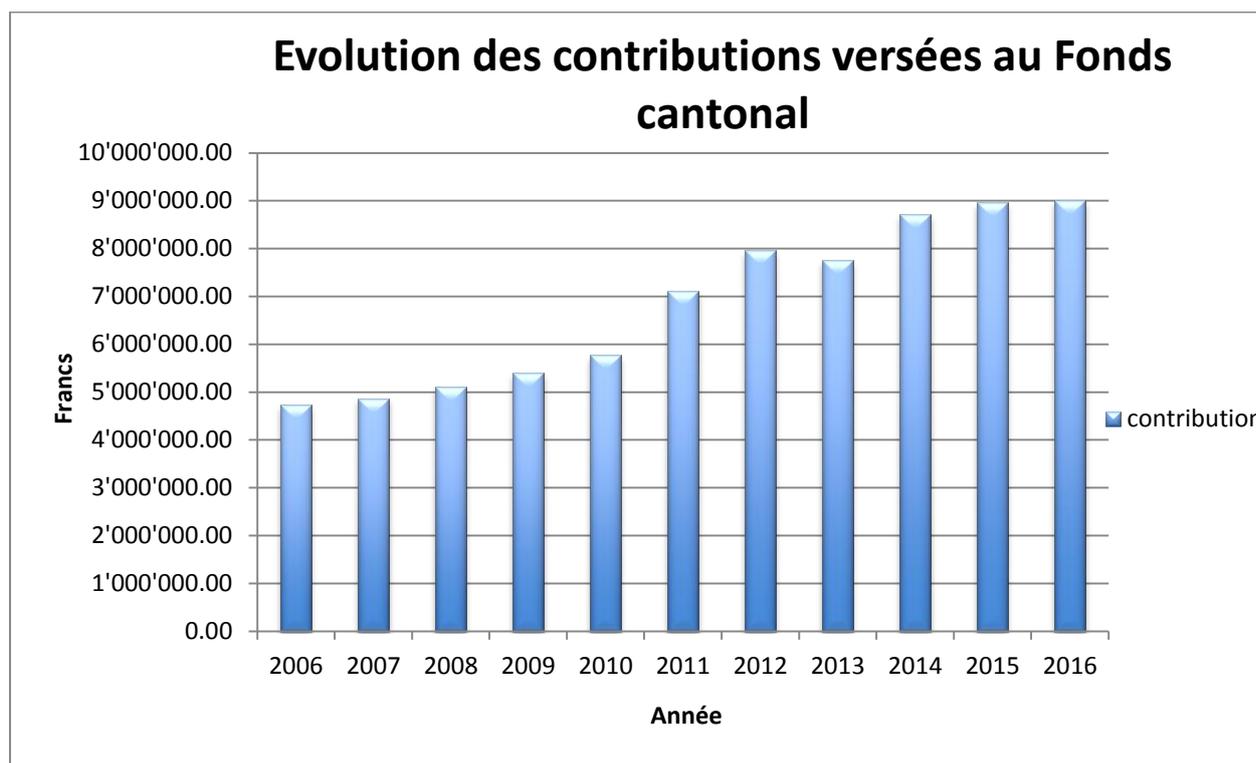
La répartition de la provenance des versements reste quasi identique comparée à 2015, excepté une légère augmentation des montants en adéquation avec l'évolution positive des masses salariales. Nous constatons néanmoins une certaine stabilité comparée à l'an dernier.

La CIVAF reste – et de loin – la principale caisse d'allocations familiales contributrice avec un montant avoisinant les 3,6 millions de francs.

Quant aux autres caisses d'allocations familiales, les sommes versées s'échelonnent toujours entre quelques milliers à des centaines de milliers de francs.

3.2.1.2 Evolution des contributions versées au Fonds cantonal

Comme les contributions des caisses d'allocations familiales se basent sur la masse salariale de l'année précédente, nous vous présentons ci-après un graphique montrant l'évolution des montants à la disposition du FCFP pour le soutien aux entreprises formatrices.



Commentaire :

Les contributions ont augmenté en 2016 (environ **Fr. 44'000.—** de recettes supplémentaires), passant ainsi à **Fr. 9'003'473.00**.

Ces recettes supplémentaires permettent de consolider la réserve de liquidités du FCFP, de maintenir les prestations en vigueur ou d'en offrir de nouvelles, comme décidé par la Commission de gestion du FCFP en 2016. Il est néanmoins encore difficile d'avoir une vision claire des répercussions financières des nouvelles prestations décidées en 2016 par la Commission de gestion, la plupart venant de rentrer en vigueur.

Des discussions se poursuivent néanmoins avec la Commission de gestion afin de trouver des pistes pour solutionner cette problématique.

3.2.2 Prestations du Fonds

Pour mémoire, les prestations du Fonds sont régies par l'article 4 de la loi et l'art. 20 de son règlement. Néanmoins, elles sont déterminées précisément par la Commission de gestion en fonction des ressources à disposition du Fonds.

Pour l'année 2016, le mode de prise en charge est resté identique aux années précédentes :

- a) le montant remboursé se limite au tarif jour/apprenti réellement facturé par l'association professionnelle concernée, mais au maximum des coûts indiqués dans le tableau de la CSFP, subventions cantonales déduites et en tenant compte des adaptations en cours (disponible sur le site du Fonds cantonal);
- b) le Fonds ne rembourse pas le matériel, la documentation, les frais de repas, de secrétariat et la TVA ;
- c) seuls les jours de cours interentreprises obligatoires (selon les ordonnances fédérales) sont pris en compte ;
- d) une partie des frais de déplacements et de logements.

Le nombre d'entreprises (7 entreprises) ayant envoyé leurs décomptes après la date butoir du 30 novembre a en revanche un peu diminué comparé à l'an dernier (14).

Le Fonds cantonal soutient toujours le Salon des Métiers par une participation de Fr. 100'000.—.

Le Fonds cantonal subventionne également l'opération radiophonique en faveur de la 8^{ème} journée intercantonale de l'apprentissage au travers d'un montant de Fr. 2'000.—.

3.2.2.1 Nouveautés 2016/2017

La Commission de gestion a décidé de prendre en charge de nouvelles prestations pour l'année scolaire 2016/2017 :

- a) Soutien au Berufschauenster à Brigue à hauteur de Fr. 10'000.— réparti sur 2 ans ;
- b) Augmentation du montant forfaitaire – Fr. 5.— contre Fr. 8.— auparavant par jour apprenti – pour les frais des organisateurs de cours CIE organisés dans les ateliers-écoles du canton ;
- c) Soutien au Metalskills de Martigny à hauteur de Fr. 25'000.— suite à la décision de la commission de gestion et à la mise en place d'un règlement ad'hoc ;
- d) Prise en charge également d'une partie des frais de machines pour les ateliers-écoles de la construction métallique suite à la décision de la commission de gestion et à la mise en place d'un règlement ad'hoc.

3.2.3 Précisions sur les différents cours interentreprises

Pour 2016, les prestations du Fonds cantonal se sont réparties principalement dans 3 catégories de cours interentreprises. Un dernier type de demandes recevant une aide du Fonds cantonal se rattache aux arts. 32.

a) **Cours interentreprises organisés dans les écoles professionnelles de Brigue, Sion et Martigny (CIE 1)**

Quelques **4'535** apprentis(es) ont été concernés(es) par ces cours dispensés dans les ateliers-écoles des écoles professionnelles du canton.

Pour rappel, pour l'organisation de ces cours, l'Etat du Valais facture un montant forfaitaire de Fr. 75.— par jour/apprenti. Le Fonds rembourse directement au canton les montants correspondants.

b) **Cours interentreprises organisés hors des écoles professionnelles et hors canton (CIE 2)**

Ce sont environ **3'466** apprentis(es) qui sont concernés par ces cours, représentant plus de 50 professions différentes.

Le nombre d'apprentis(es) de cette catégorie a continué d'augmenter du fait aussi de la création de nouvelles filières de formation en Valais ou hors canton.

Le prix des cours reste stable et se situe en moyenne entre Fr. 100.— - mais cela devient de plus en plus rare- et Fr. 450.— par jour/apprenti. Il est à noter qu'il y a encore quelques professions dont le coût moyen jour/apprenti n'est pas justement calculé dans le tableau de la CSFP, mais qui sont, dans leur grande majorité, en accord avec ce qui se passe dans la réalité.

c) **Cours interentreprises organisés dans les entreprises (Industries) (CIE 3)**

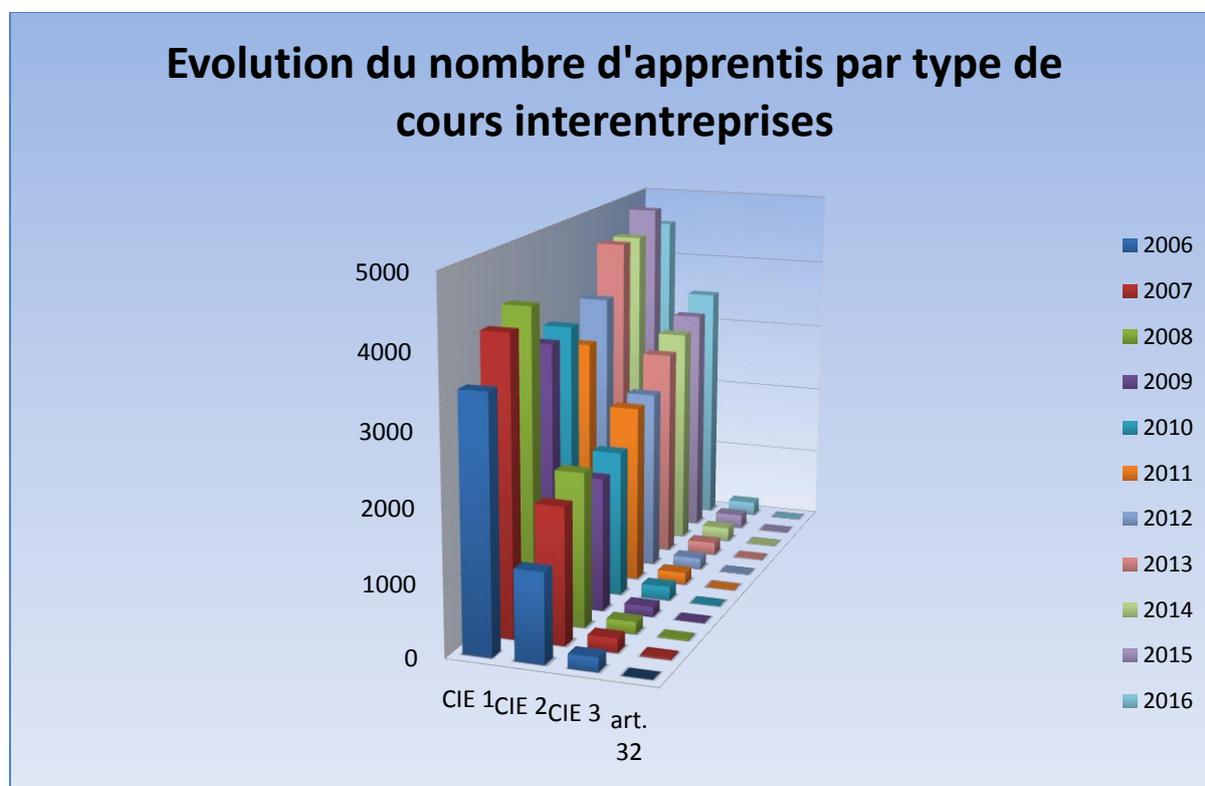
Il s'agit des cours interentreprises organisés par l'Industrie au sein même de leur entreprise.

Quelques **196** apprentis(es) sont concernés(es) par ces cours représentant principalement les professions suivantes : technologues en production chimique et pharmaceutique, laborantins, polymécaniciens et automaticiens.

d) **Art. 32**

3 demandes apprentis concernant ce type de formation nous sont parvenues 2 émanant du domaine de l'Industrie et le dernier du domaine secondaire.

3.2.4 Evolution du nombre d'apprentis (-es) par type de cours interentreprises



Commentaire :

D'une manière générale, on observe pour 2016, une baisse du nombre d'apprentis, surtout en ce qui concerne les CIE 1 ($\approx - 300$). Faut-il voir des effets de la Lex Weber ou de la LAT ? Ou cela résulte tout simplement des conséquences de la baisse du taux de natalité au début des années 2000 ? Nous pensons qu'il y a un peu de ces deux choses avec des spécificités propres à chaque profession, celle de la construction étant plus touchées par la première raison.

Leur nombre augmente pour les CIE 2, mais dans de plus faibles proportions ($\approx + 200$), surtout du fait de certaine filière. En revanche, nous constatons une certaine stabilité dans les professions de la santé, en particulier pour les assistants en soin et santé communautaires. Situation qui devrait néanmoins évoluer avec la mise en place prochainement d'un système entreprise/école du même style que celui des écoles de commerce (3+1).

Enfin pour les CIE 3, la quantité d'apprentis de ce domaine d'activité reste stable.

Les effectifs devraient néanmoins baisser ces prochaines années.

3.2.5 Politique d'information

La Commission de gestion a continué de mettre en avant le Fonds cantonal au travers d'articles dans la presse cantonale. Les traditionnels canaux d'informations ont été utilisés (presse écrite, Internet, Bulletin Officiel, circulaires, radio, etc.).

Pour les circulaires transmises aux entreprises formatrices, décision a été maintenue de ne garder que la lettre principale et de renvoyer ensuite les entreprises formatrices directement sur le site Internet du FCFP pour le reste des documents nécessaires à la procédure de remboursement. A ce sujet, un nouveau site Internet, plus convivial et pratique, est en ligne.

3.2.6 Organismes de cours interentreprises

A ce jour, plus de quarante associations organisatrices de cours facturent directement leurs coûts au FCFP à la satisfaction de l'ensemble des acteurs concernés. Le Fonds cantonal voit une baisse des demandes individuelles avec pour conséquences une diminution du travail administratif. Le mode de demande de remboursement n'est en revanche pas encore uniformisé pour ce type de remboursement, les prestataires pouvant aller jusqu'au maximum du coût moyen jour/apprenti selon le tableau du CSFP. Cette manière de fonctionner sera uniformisée et généralisée à tous les prestataires dès que le FCFP aura rejoint la plateforme romande informatique (pour la rentrée 2017/2018).

Institué en 2006, le remboursement aux associations des frais administratifs pour l'organisation des cours interentreprises dans les écoles professionnelles se poursuit. En se basant sur les données fournies par le Service de la formation professionnelle, l'administration du FCFP a versé les montants dus à hauteur de Fr. 8.— par jour/apprenti. 15 associations professionnelles ou groupements d'associations professionnelles ont bénéficié de cette aide, soit pour un montant total de **Fr. 234'520.00**.



4. Plateforme informatique

Le canton de Vaud ayant décidé de faire cavalier seul, les discussions se sont finalement poursuivies principalement entre le canton de Genève et le canton du Valais avec pour conséquence, la décision d'une mise en place d'une plateforme intercantonale pour le financement des cours interentreprises avec fincie. ch.

Des contacts ont eu lieu avec les autres cantons romands pour les convaincre de rejoindre ce système. Les Neuchâtelois ont finalement opté pour l'option vaudoise. Les Jurassiens et les Fribourgeois sont encore dans l'attente.

Les travaux pour passer sur la plateforme intercantonale sont actuellement en phase de finalisation sur Genève et le Valais est en train de s'y mettre également.

Des montants ont déjà été investis comme vous pourrez le voir dans les comptes du FCFP présentés dans les pages suivantes.

Élément intéressant pour le canton du Valais : une bonne partie de la base informatique genevoise pourra être reprise ainsi que les documents y relatifs moyennant quelques adaptations. Il est important de souligner qu'un certain nombre de documents ont d'ores et déjà été traduits en allemand. Tous ces éléments devraient donc permettre un passage facilité et rapide du FCFP sur le système intercantonal. Il faudra cependant tenir compte des prestations supplémentaires que nous avons en Valais (participation aux frais de déplacements ou de logements par exemple) en les intégrant aussi. La commission de gestion s'est fixée comme objectif que la plateforme soit opérationnelle pour le Valais pour l'année scolaire 2017/2018.



5. Comptes 2016

Les comptes 2016, acceptés par la Commission, sont présentés ci-après :

5.1 Bilan au 31 décembre 2016

Bilan

Libellés	Comptes 2016	Comptes 2015
	CHF	CHF
ACTIFS	8'480'143.43	5'524'735.62
ACTIFS CIRCULANTS		
Compte BCV A 0882.67.60	7'198'300.85	4'405'497.95
Compte épargne Crédit Suisse 1	522'344.43	522'261.93
Compte épargne Crédit Suisse 2	500'000.00	500'000.00
Adm. Fédérale des contributions	303.15	1'182.74
Actifs de régularisation	259'195.00	95'793.00
<hr/>		
PASSIFS	8'480'143.43	5'524'735.62
CAPITAUX ETRANGERS & COURT TERME		
Passifs de régularisation	4'530'688.25	2'225'057.30
CAPITAUX PROPRES		
Capital/ Excédant du Fonds	3'949'455.18	3'299'678.32

5.2 Compte de résultat, année 2016

Comptes

Libellés	Comptes 2016	Comptes 2015
	CHF	CHF
PRODUITS	8'982'120.45	8'960'547.24
Contributions CAF	9'003'473.00	8'959'775.90
Contributions diverses (Etat du Valais)	0.00	0.00
Produits divers	0.00	0.00
Divers	-21'352.55	771.34
Intérêts et produits des titres	-21'352.55	771.34

Libellés	Comptes 2016	Comptes 2015
	CHF	CHF
CHARGES	8'332'343.59	8'362'629.90
Cours interentreprises - CIE	7'267'267.65	7'234'338.05
CIE 1 (EP)	2'323'200.00	2'501'700.00
CIE 2 (hors EP et canton)	3'245'265.45	3'259'151.15
CIE 3 (grande industrie)	1'243'271.00	1'174'923.00
Frais logements apprentis	103'076.90	105'200.40

Libellés	Comptes 2016	Comptes 2015
	CHF	CHF
Frais déplacements apprentis	9'645.00	9'321.00
Organisateurs CIE	234'520.00	156'662.50
Article 32	7'000.00	9'360.00
CIE solde années antérieures	13'667.60	18'020.00
Guides méthodiques	32'522.90	0.00
Participation équipements de formation	55'098.80	0.00
Frais examens EFA	486'890.15	506'209.00
Actions de promotion	32'600.00	60'110.55
10 ans FCFP	58'750.00	124'560.55
Cours pour formateurs	128'212.50	113'380.00
Administration	210'425.74	187'251.10
Indemnités secrétariat	177'120.00	177'120.00
Cotisations aux autres associations	9'500.00	0.00
Autres frais secrétariat	1'433.50	3'655.10
Frais bancaires / intérêts négatifs	260.54	5'899.75
Frais informatique	21'847.00	576.25
Publicité	264.70	0.00
Indemnités Commission de gestion	5'717.05	5'897.05
Indemnités	3'916.50	4'423.00
Frais Commission de gestion	1'538.10	1'474.05
Charges sociales	262.45	0.00

Frais généraux d'administration CAF	137'874.35	127'811.60
Contrôles et révision	3'000.00	3'000.00
Perte sur débiteurs	1'586.15	0.00
Charges diverses	20.00	72.00

Résultat

Libellés	Comptes 2016	Comptes 2015
	CHF	CHF
Produits	8'982'120.45	8'960'547.24
Charges	8'332'343.59	8'362'629.90
Bénéfice de l'exercice	649'776.86	597'917.34

Commentaire :

L'exercice clôture avec un bénéfice de **Fr. 649'776.86**

Malgré des dépenses budgétisées plus importantes, le résultat demeure une nouvelle fois positif.

Certains postes nécessitent quelques commentaires :

- 1) CIE 1 : baisses des dépenses comparé à 2015 du fait d'une baisse des effectifs ;
- 2) CIE 2 : stabilité des dépenses comparativement à l'an dernier ;
- 3) Organismes CIE : augmentation du montant avec de Fr. 5.—à Fr. 8.—par jour/apprenti ;
- 4) Guides méthodiques : prise en charge d'une partie de ces frais suite à une décision de la commission de gestion ;
- 5) Atelier-école : prise en charge avec l'Etat des frais pour les nouvelles machines – acquises à prix préférentiel lors des Metalskills de Martigny- pour les ateliers écoles ;
- 6) Actions de promotion : augmentation due à la participation financière pour les Metalskills et pour le Berufschauenster ;
- 7) Frais généraux informatiques : premiers frais pour la plateforme intercantonale ;
- 8) Frais bancaires : ont malheureusement continué d'exploser avec les intérêts négatifs ;
- 9) Cotisations aux autres associations : à la nouvelle Association des Fonds

La Commission de gestion du FCFP est consciente que le fonds de réserve est supérieure à ce qui est autorisé par la loi, mais, vu le nombre de nouvelles prestations accordées nouvellement cette année, il reste très difficile de faire des projections précises. Il y a par exemple cette année une baisse importante comparé à 2015 du coût pour les CIE 1.

Le capital disponible s'élève à la fin de l'année 2016 à **Fr. 3'949'455.18**

5.3 Budget 2017

Libellés	Comptes 2016	Budget 2017
	CHF	CHF
PRODUITS	8'982'120.45	8'980'000.00
Contributions CAF	9'003'473.00	9'000'000.00
Contributions diverses (Etat du Valais)	0.00	0.00
Produits divers	0.00	0.00
Divers	-21'352.55	-20'000.00
Intérêts négatifs et produits des titres	-21'352.55	-20'000.00

Libellés	Comptes 2016	Budget 2017
	CHF	CHF
CHARGES	8'332'343.59	8'546'820.00
Cours interentreprises - CIE	7'267'267.65	7'382'000.00
CIE 1 (EP)	2'323'200.00	2'400'000.00
CIE 2 (hors EP et canton)	3'245'265.45	3'250'000.00
CIE 3 (grande industrie)	1'243'271.00	1'250'000.00
Frais logements apprentis	103'076.90	105'000.00

Libellés	Comptes 2016	Budget 2017
	CHF	CHF
Frais déplacements apprentis	9'645.00	10'000.00
Organisateurs CIE	234'520.00	235'000.00
Article 32	7'000.00	7'000.00
CIE cours antérieures	13'667.60	15'000.00
Guide méthodiques	32'522.90	50'000.00
Atelier école	55'098.80	60'000.00
Frais examens EFA	486'890.15	490'000.00
Actions de promotion	82'000.00	180'000.00
10 ans du FCFP	9'350.00	0.00
Cours pour formateurs	128'212.50	130'000.00
Administration	210'425.74	219'420.00
Indemnités secrétariat	177'120.00	177'120.00
Cotisation aux autres associations	9'500.00	9'500.00
Frais gén. Secrétariat	1'433.50	2'000.00
Frais bancaires	260.54	300.00
Frais informatique	21'847.00	30'000.00
Publicité	264.70	500.00
Indemnités Commission de gestion	5'717.05	5'800.00
Indemnités	3'916.50	4'000.00
Frais Commission de gestion	1'538.10	1'500.00
Charges sociales	262.45	300.00
Frais généraux d'administration CAF	137'874.35	135'000.00
Contrôles et révision	3'000.00	3'000.00
Pertes sur débiteurs	1'586.15	1'500.00

Charges diverses	20.00	100.00
-------------------------	--------------	---------------

Résultat

Libellés	Comptes 2016	Budget 2017
	CHF	CHF
Produits	8'982'120.45	8'980'000.00
Charges	8'332'343.59	8'546'820.00
Bénéfice	649'776.86	433'180.00

Commentaire :

Cette proposition de budget 2017 connaît quelques adaptations comparativement aux années précédentes notamment avec les nouvelles actions de promotion décidées par la Commission de gestion et réparties sur 2 ans – prise en charge des frais de déplacements des cycles pour se rendre au Salon des Métiers (Fr. 40'000.—), maintien du subventionnement des stands pour les associations lors du Salon des Métiers (Fr. 50'000.—) – en supplément des actuelles : Salon des Métiers (Fr. 50'000.—), Berufsschaufenster (Fr. 5'000.—), concours des métiers (Fr. 25'000.—) et autres actions dont la journée intercantonale de l'apprentissage (Fr. 10'000.—).

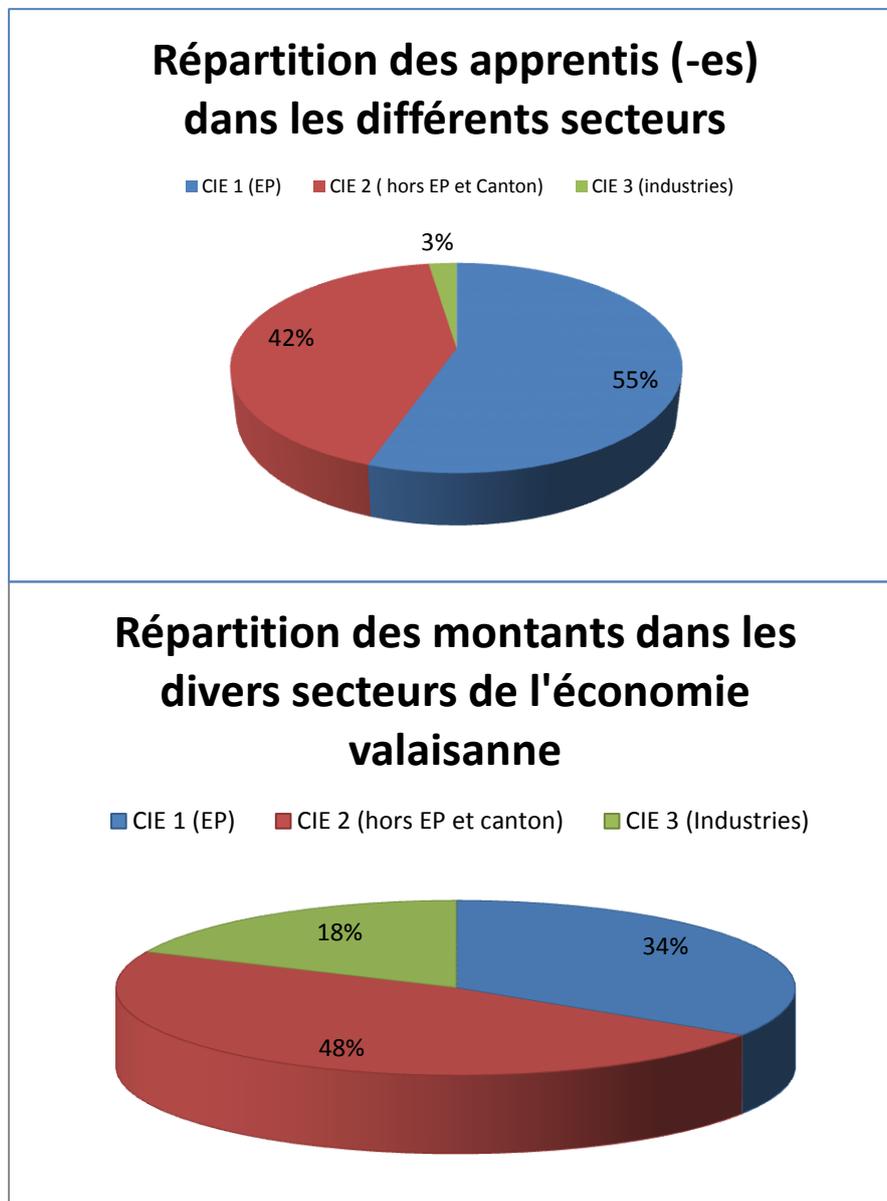
Il y a également une augmentation concernant les frais informatique avec la création d'un nouveau site Internet.

Les dépenses principales des cours interentreprises (CIE 1, CIE2 et CIE3) devraient néanmoins en principe continuer de diminuer ou du moins se stabiliser avec la baisse annoncée du nombre d'apprentis.

Les comptes 2016 et le budget 2017 ont été avalisés en date du 23 juin 2017 par la Commission de gestion du FCFP.

6. Statistiques

6.1 Comparaison entre le nombre d'apprentis dans les 3 principaux secteurs de cours interentreprises et les montants alloués par le FCFP

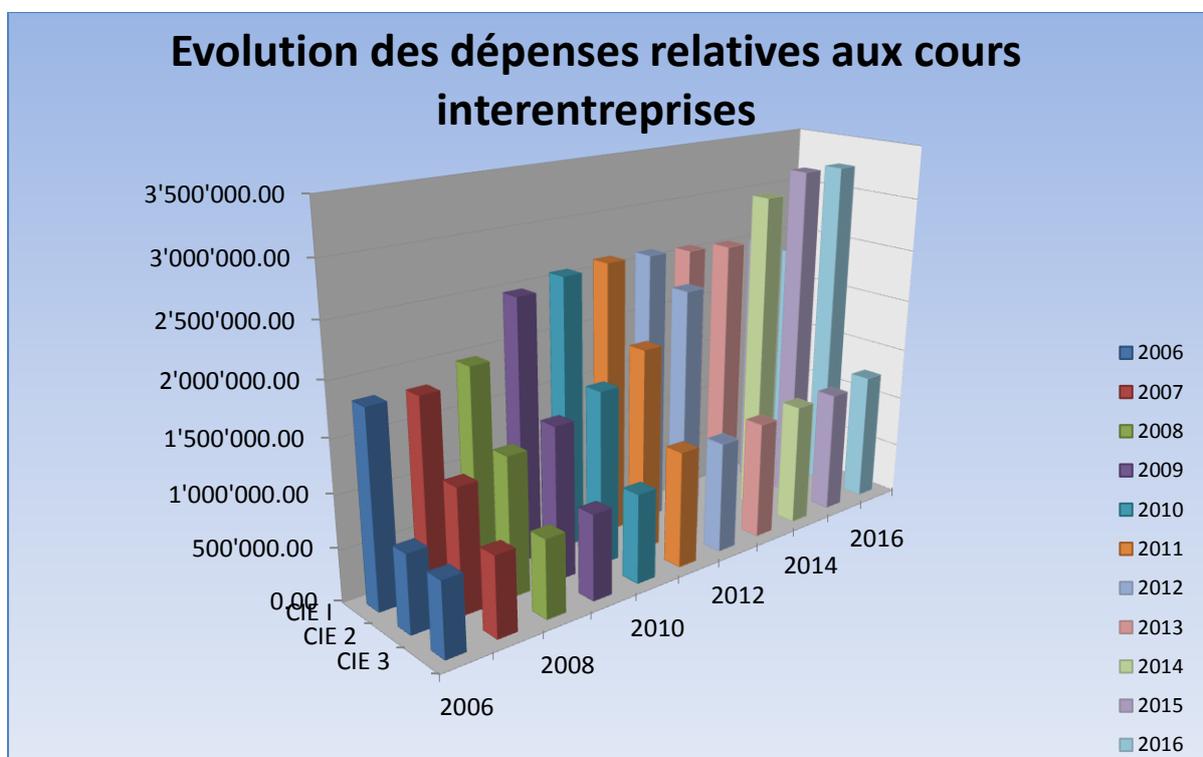


Commentaires :

La répartition reste quasi identique dans son ensemble comparée aux années précédentes avec une légère baisse des apprentis des CIE 1 pour le premier tableau qui s'explique peut-être par les effets de la LAT et de la LEX Weber dans les professions de la construction ou par le passage du solde des assistants (-es) en soin et santé communautaires dans les CIE 2.

Fait intéressant cependant avec le 2^{ème} tableau, la répartition des dépenses restent relativement stables. Cela pourrait s'expliquer peut-être par l'augmentation du nombre de jours/apprenti dans certaines professions ou par l'augmentation du coût moyen de ces cours dans certaines professions.

6.2 Evolution des dépenses relatives aux cours interentreprises (CIE)



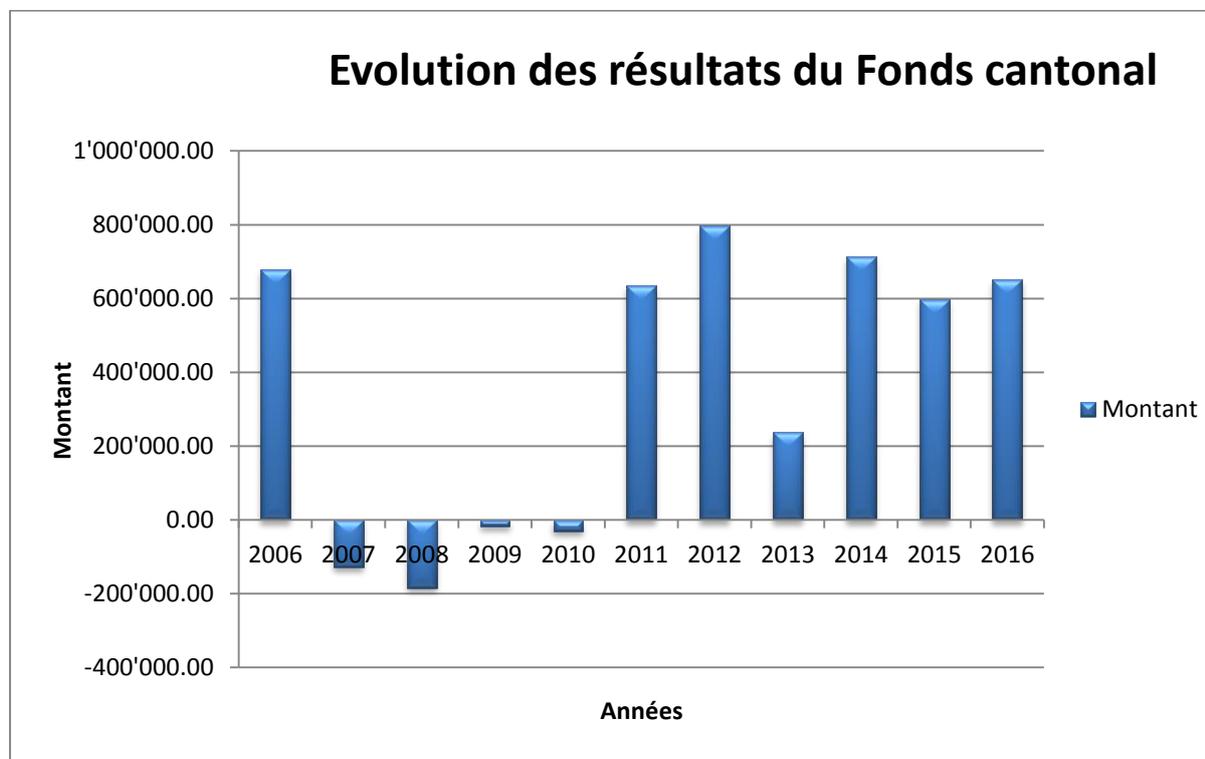
Commentaires :

Pour les CIE 1, il y a une diminution des dépenses importantes (Fr. 178'500.— en moins que 2015) du fait comme expliqué précédemment d'une baisse des effectifs.

Les CIE 2 ont, quant à eux, subi pour la première fois une légère baisse avec Fr. 3'245'265.45 (Fr. 3'259'151.15 en 2015). Néanmoins, il y aura certainement une hausse prochainement, comme expliqué précédemment avec la nouvelle filière (école/entreprise) pour les assistants (-es) en soin et santé communautaires ou l'augmentation dans les ordonnances de formation du nombre de jours de cours interentreprises dans certaines professions.

Pour les CIE 3, une légère hausse des dépenses a été constatée.

6.3 Evolution des résultats du Fonds cantonal



Commentaire :

Le Fonds cantonal poursuit sur sa lancée avec à nouveau un résultat bénéficiaire, avec un résultat positif de **Fr. 649'776.86** malgré une augmentation du nombre des prestations, qui ont été compensées par une baisse des coûts des CIE 1 et CIE 2. Ce montant supplémentaire correspond environ au montant des contributions moyennes des indépendants depuis 2014.

Comme mentionné dans les pages précédentes, le montant du capital est de **Fr. 3'949'455.18**.

Il est clair que ce fonds de réserve devra impérativement être diminué ces prochaines années, afin de rester en accord avec l'art. 18 alinéa 2 de la loi sur le fonds cantonale en faveur de la formation professionnelle du 17 juin 2015. Cependant, vu le nombre de nouvelles prestations supplémentaires souhaitées par la Commission de gestion, cette dernière veut rester prudente, d'autant plus que les masses salariales qui sont en train de se stabiliser actuellement, devraient finir peut-être malheureusement par baisser.

7. Conclusions et réflexion

La digitalisation, un défi pour notre société...

Le monde, qui nous entoure, bouge et change très vite. Cela se retrouve également au sein de la formation professionnelle. En effet, les différents métiers doivent rester en phase avec la réalité du terrain, c'est-à-dire des entreprises.

Chaque année, des professions revoient leurs ordonnances respectives. Certaines tâches habituellement exécutées par l'être humain sont petit à petit remplacées par des ordinateurs ou des machines. La transformation est inéluctable et risque de changer profondément le paysage socio-économique de notre société.

Certaines professions vont sans doute malheureusement disparaître et de nouvelles êtres créés.

Les futures générations, dans beaucoup de métiers, n'auront certainement donc plus le choix de devenir davantage flexible et mobile. Cela aura des conséquences évidentes sur l'apprentissage tel qu'on le connaît aujourd'hui.

Le système suisse de la formation professionnelle fonctionne très bien actuellement et est d'ailleurs souvent cité en exemple par d'autres pays.

Ne commettons en revanche pas l'erreur de nous endormir sur nos lauriers. La compétition économique entre les différents pays va encore s'intensifier ces prochaines années. Il faudra donc continuer de disposer de personnel bien formé.

Et l'une des richesses de la Suisse est son système de formation.

Pour rester compétitif, nos jeunes doivent pouvoir continuer de bénéficier de formation de qualité. Cependant la qualité se paie.

Il n'est donc pas si étonnant que le coût moyen suisse jours/apprenti des cours interentreprises de l'ensemble de nos professions a tendance à augmenter.

Le Fonds cantonal, avec sa bonne situation financière, est donc prêt à affronter ces changements. Cela va d'abord débiter par son propre fonctionnement avec dès l'année scolaire 2017/2018 le passage de son système de remboursement des CIE sur la plateforme fincie.ch.

En conclusion, nous terminons ce rapport en adressant nos remerciements au Conseil d'Etat, en particulier au Chef de Département, M. le Conseiller d'Etat Oskar Freysinger et au Service de la formation professionnelle, pour la confiance et l'aide précieuse fournie tout au long de l'année.

Nos remerciements s'adressent également aux membres de la Commission de gestion, ainsi qu'aux responsables des associations professionnelles pour leur concours et leur compréhension.

8. Rapport de l'organe de contrôle

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTROLE RESTREINT DU FONDS CANTONAL EN FAVEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (Bilan et compte de Résultat) du Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016. Le compte de Résultat laisse apparaître un excédent de recettes de CHF 649'776.86 sur un total de produits de CHF 8'982'120.45. Le total du bilan au 31 décembre 2016 s'élève à CHF 8'480'143.43 avec un capital/réserves de CHF 3'949'455.18 après comptabilisation du résultat de l'exercice.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la Commission de gestion et à l'Administration du fonds, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques, ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne, ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Nous relevons par ailleurs que

- a) l'art.18 § 2 Excédents du fonds de la loi sur le FCFP modifiée le 13.12.12 stipule que *"En cas d'excédents, le fonds peut constituer une réserve de 20 à 30% des contributions annuelles afin de rembourser rapidement les différents frais relatifs aux entreprises formatrices."*
Au 31 décembre 2015, cette réserve atteignait déjà le 37 % des contributions versées en 2015, et au 31 décembre 2016 passait à 44 % des contributions versées en 2016.
- b) l'art.1 § 8 Perceptions des contributions et transfert au fonds cantonal du Règlement d'exécution de la loi sur le FCFP stipule que *"Si les ressources financières l'exigent et en vue de rembourser plus rapidement les différents frais relatifs aux entreprises formatrices, la commission de gestion peut décider de demander à l'administration du fonds cantonal de facturer un acompte (au maximum 30%) au mois de mars, sur la base des données salariales transmises l'année précédente au fonds cantonal pour la famille, des contributions à ces mêmes organismes cités dans l'art.1 § 6. La facture finale, déduction faite de l'acompte, sera adressée au mois d'août."*
Par analogie au point a) ci-dessus relatif aux excédents du fonds, les ressources financières n'exigent plus l'application de l'art.1 § 8 précité.

Lors de notre contrôle, à l'exception des réserves présentées au paragraphe précédent lettres a) et b), nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que le virement à la réserve de l'excédent de recettes 2016 ne sont pas conformes à la loi.


PHR FIDUCIAIRE SA
Philippe Roduit
Expert réviseur agréé ASR
Réviseur responsable


Céline Roduit
Réviseur agréée ASR

Fully, le 21 juin 2017

PHR/nv

9. Secrétariat

Informations générales

FCFP - Fonds cantonal formation professionnelle

Rue de la Dixence 20 - CP 141

1951 Sion

T : +41 (0)27 327 51 05

F : +41 (0)27 327 51 80

✉ info@fcfp-kbbf.ch



Contacts

Administrateur

David Valterio

T: +41 (0)27 327 51 05

✉ dvalterio@fcfp-kbbf.ch

Coordinatrice

Laure Moos

T : +41 (0)27 327 51 05

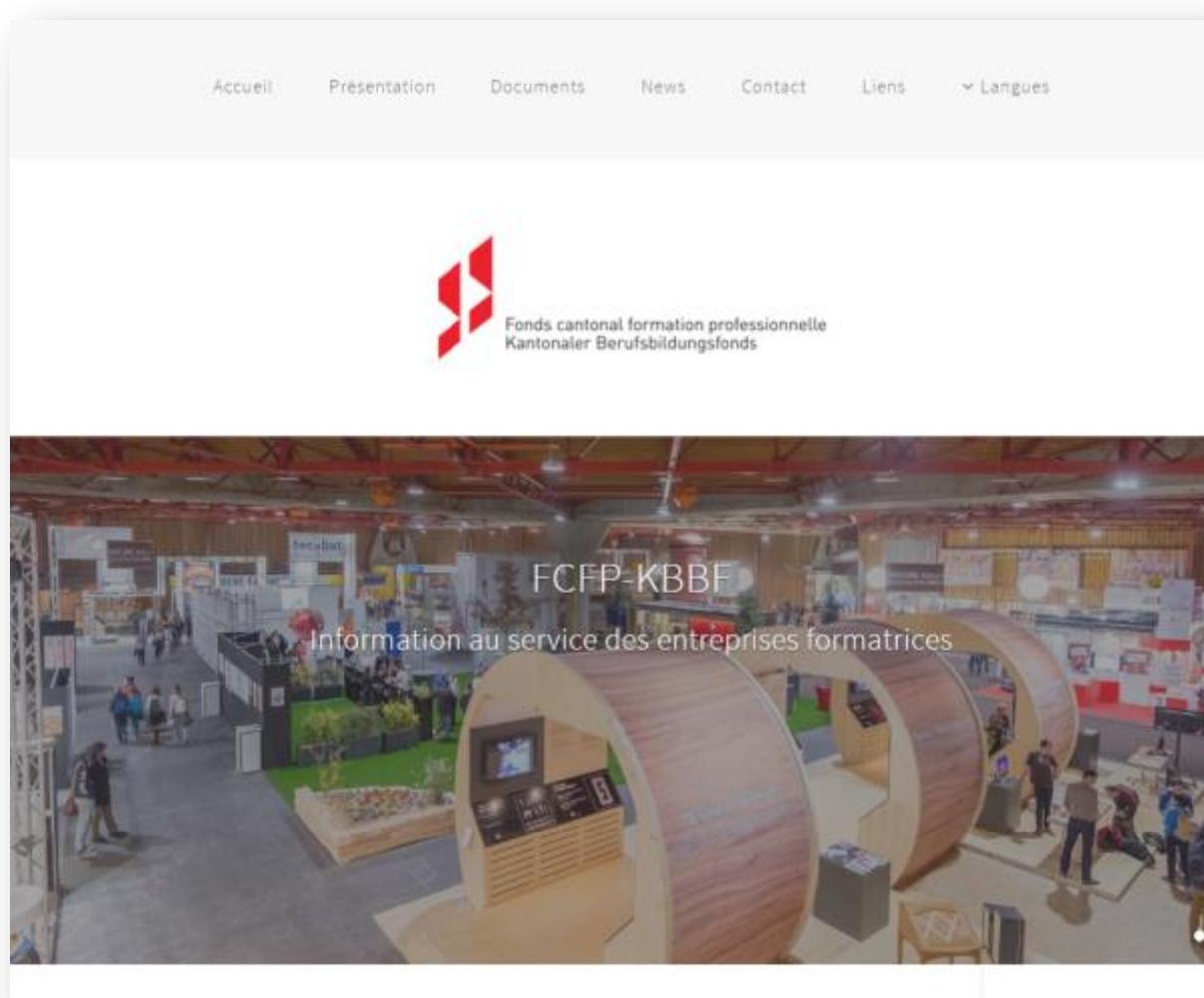
✉ info@fcfp-kbbf.ch

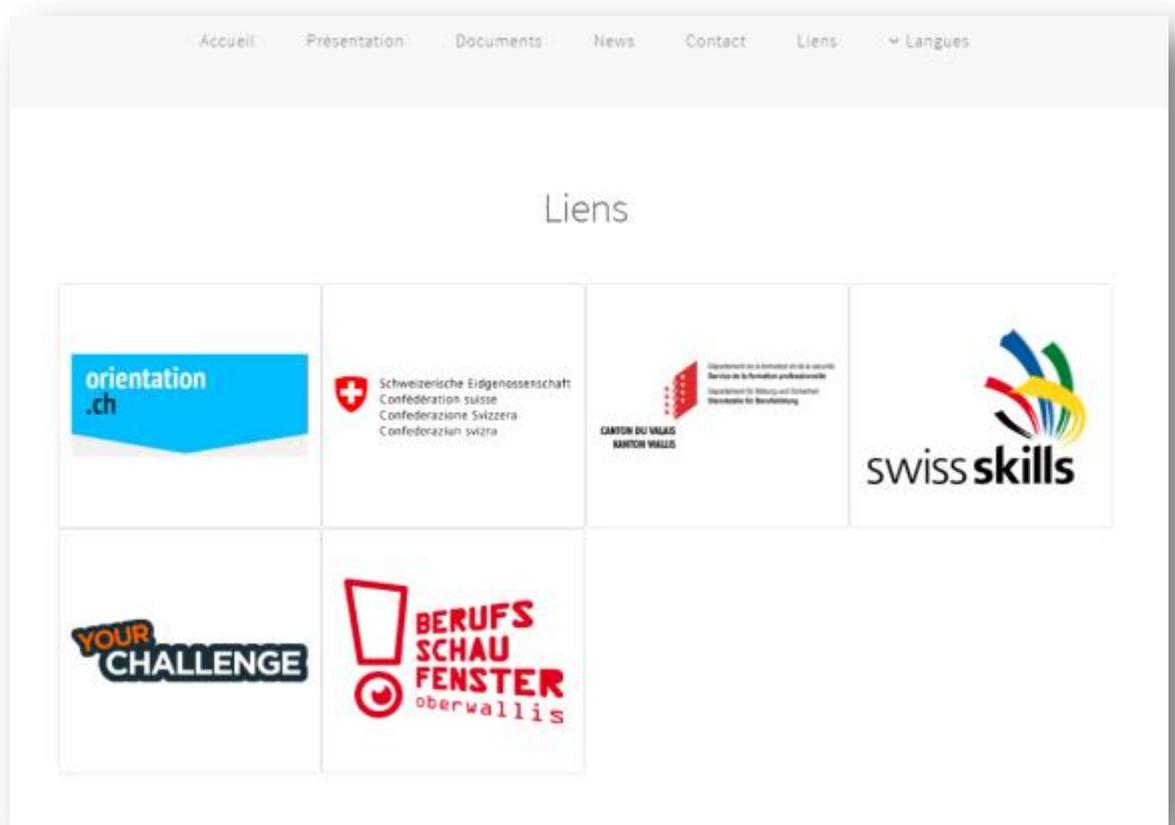
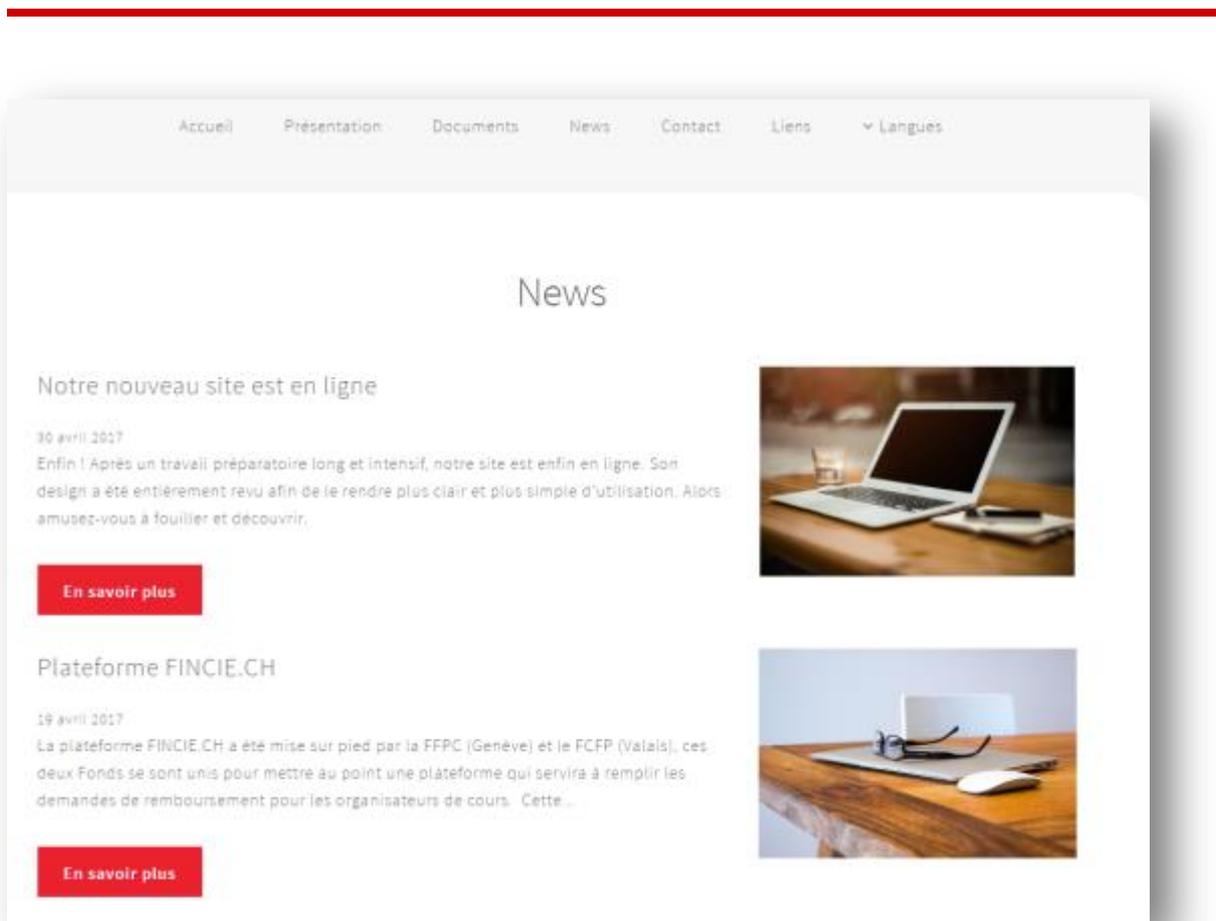
Plan de situation



FCFP
c/o Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
CP 141
1951 Sion

N'oubliez pas de visiter notre nouveau
site Internet !







FCFP-KBBF

29.05.2017
DV/ATH